

Note sur la lettre d'Evodius à l'abbé Valentin d'Hadrumète (CPL 389)*

Sur le plan critique, la présente note ne concerne qu'*un seul* mot – peut-être pas sans intérêt sur le plan doctrinal ! – dans un texte peu connu d'Evodius d'Uzali daté des années 425-426. Sans apporter de révélation sur la personne ni sur l'œuvre de cet ami d'Augustin depuis 387, et ensuite son confrère dans l'épiscopat¹, cette correction de texte me donne l'occasion de revenir sur les vingt années qui précèdent cette lettre et de mettre un peu plus en lumière le rôle, ou plutôt la place, à la fois accidentelle et significative, d'Evodius, l'interlocuteur d'Augustin en son *De libero arbitrio* de 388, dans les rapports de l'évêque d'Hippone avec Pélage, bien avant donc qu'il n'ait eu à écrire la lettre présente pour répondre à une contestation des positions d'Augustin sur la grâce et le libre arbitre en Afrique même.

Cette lettre fut en effet suscitée par les discussions que déclencha² vers 425, dans la communauté monastique d'Hadrumète, la lecture de la lettre d'Augustin au prêtre romain Sixte – le futur Sixte III –, écrite en 418-419. Le texte en avait été découvert à Uzali, chez Evodius précisément, par un moine d'Hadrumète nommé Florus, de passage dans sa ville natale avec quelques-uns de ses confrères. Il leur confia une copie de cette lettre, transcrite de sa main même sous la dictée d'un de ses frères, avant de poursuivre lui-même sa route vers

**En souvenir d'Albert De Veer, avec lequel j'ai eu plaisir à travailler, et que je lis toujours avec profit.*

1. Sur la personne d'Evodius, je me contente de renvoyer à la notice de la *Prosopographie de l'Afrique chrétienne* (éd. A. Mandouze), Paris 1982, p. 366-373. Sur l'affaire d'Hadrumète, p. 372-373.

2. Sur le déroulement des événements, voir *infra* et la *Lettre* 216 de l'abbé Valentin à Augustin.

Carthage. Dès 418, Augustin avait su que Sixte, prêtre influent de Rome, était favorable à la personne et peut-être aux idées de Pélage ; mais il avait bientôt reçu des nouvelles apaisantes et il avait écrit une première fois à Sixte³. La deuxième lettre, celle qui jettera le trouble à Hadrumète, est écrite peu après. Beaucoup plus développée, elle insiste sur l'absolue gratuité de la grâce divine, sans la moindre relation à des mérites de l'homme⁴. Un petit groupe de moines d'Hadrumète auxquels la lettre fut apportée, et lue plus ou moins à l'insu de leur abbé et en l'absence de Florus, trouva insoutenable une telle doctrine. Ils mirent en cause Florus lui-même et sa copie lorsque, un peu plus tard, celui-ci rejoignit à son tour Hadrumète. On se retrouvait devant un cas analogue à celui que nous a révélé la *Lettre 4** d'Augustin à Cyrille d'Alexandrie découverte par J. Divjak⁵ : on suspecta l'exactitude de la copie. Mais, au lieu d'en référer à Augustin comme dans le cas du *De gestis Pelagii*, l'abbé Valentin, alerté par Florus, s'adressa à Evodius ainsi qu'à l'une ou l'autre personne de l'entourage du monastère, comme nous l'apprend la relation détaillée de l'affaire faite un peu plus tard à Augustin par Valentin lui-même⁶ ; nous n'avons pas les diverses demandes de l'abbé Valentin, mais nous possédons, depuis seulement un siècle, la réponse d'Evodius, ainsi que celle d'un Januarianus inconnu par ailleurs.

Depuis l'époque de l'imprimerie et des éditions des *Lettres* d'Augustin, l'existence même de la lettre d'Evodius était en effet restée inconnue jusqu'à ce que J. Sirmond en publie deux courts passages à partir d'un manuscrit en mauvais état de Saint-Maximin de Trèves⁷. C'est G. Morin qui en retrouva un texte un peu moins délabré, qu'il publia en deux étapes : en 1896, à partir de deux manuscrits du IX^e et du XIV^e siècle, Cologne, Cathédrale 80 (Darmstadt 2081) et Saint-Matthias de Trèves (Seminar, N. V. 6)⁸ ; puis, en 1901, à partir

3. AUGUSTIN, *Ep.* 191 (éd. A. Goldbacher, *CSEL* 57, p. 163-165), écrite à son retour de Césarée de Maurétanie.

4. AUGUSTIN, *Ep.* 194 (*ibid.*, p. 176-214).

5. AUGUSTIN, *Ep.* 4* (éd. J. Divjak, *BA* 46B, p. 108-116 et p. 430-440 : commentaire).

6. *Ap.* AUGUSTIN, *Ep.* 216 (*CSEL* 57, p. 396-402). En plus d'une délégation envoyée à Evodius (§ 3, p. 398, l. 14-15), sur le conseil même de Valentin, il est question de la consultation d'un prêtre Silvanus (*ibid.*, l. 21 *sq.*). Serait-ce le (un) prêtre du monastère ? Rien dans cette lettre sur Januarianus (voir *infra*), auquel fut aussi envoyée une délégation.

7. J. SIRMOND, *Historia praedestiniana*, in *Praedestinatorum haeresis et libri S. Augustini adscripti refutatio*, Paris 1643, ch. 1 ; repris par Migne, *PL* 53, c. 674 C-D.

8. G. MORIN, « Lettre inédite de l'évêque Evodius aux moines d'Adrumète sur la question de la grâce », *RBén* 13, 1896, p. 481-486 (texte aux p. 482-485), avec le détail de sa découverte et la mention d'autres manuscrits. Je n'ai pas trouvé mention de ce ms. Trèves, Seminar, N. V. 6, f. 147^v, indiqué par Morin à la suite de Fessel, chez R. KURZ, *Die Handschriftliche Ueberlieferung der Werke des Heiligen Augustinus*, Bd. 5, 2, Wien 1979, p. 472 *sq.*

d'un manuscrit beaucoup meilleur, le Clm 8107, du IX^e siècle⁹. Celui-ci contenait d'autres pièces inconnues, dont une lettre d'Augustin lui-même¹⁰. Malheureusement, A. Goldbacher, dont l'édition des *Lettres* d'Augustin eût pu « engranger » cette découverte dans son quatrième volume en 1911, n'eut connaissance ni de ce manuscrit ni de l'édition Morin. Il rattrapa partiellement son omission en 1923, en transcrivant, dans sa Préface... finale, sous le numéro 215 A, le texte de la lettre d'Augustin à l'abbé Valentin au sujet de Florus qui faisait partie du même dossier¹¹ ; mais il négligea les deux autres lettres, celle d'Evodius et celle de Januarianus¹². Pour l'instant, seule, à ma connaissance, la *Nuova Biblioteca Agostiniana* XXIII a inséré la lettre 215 A, d'Augustin lui-même, dans la *Correspondance* de l'évêque d'Hippone¹³, mais aucune édition des *Lettres* n'a recueilli les deux autres lettres. Liés qu'ils sont au déclenchement et au déroulement de l'affaire d'Hadrumète, les deux textes méritent cependant d'être, comme bien d'autres, annexés à la *Correspondance*, comme ils sont associés, dans la *Bibliothèque augustiniennne* 24, au *De gratia et libero arbitrio* dont ces lettres constituent en quelque sorte les prodromes¹⁴.

Le passage sur lequel je voudrais attirer l'attention se trouve au tout début de la lettre d'Evodius et constitue l'amorce de son développement sur « le libre arbitre et la justice de Dieu », après le bref rappel des discussions qui viennent de surgir à Hadrumète. Je cite les deux éditions successives de dom Morin, la première ne différant pas, à un mot près, du premier fragment donné par Sirmond :

Liberi arbitrii plenissimum effectum habuit homo primo procreatus, Adam dico; sed ubi sauciatum est ipsum liberum arbitrium, infirmatum est. Ergo est in homine nunc liberum arbitrium, sed sauciatum...

9. G. MORIN, « Lettres inédites de saint Augustin et du prêtre Januarianus dans l'affaire des moines d'Adrumète », *RBén* 18, 1901, p. 241-256, avec reprise, p. 254-256, de la lettre d'Evodius à l'aide du manuscrit de Munich. Rien de neuf chez R. KURZ (v. *supra*), Bd. 5, 1, Wien 1976, p. 346.

10. Au sujet de Florus (voir n. 14 : *Ep.* 215A).

11. A. GOLDBACHER, *CSEL* 58, p. XCIII.

12. Ces deux lettres sont reprises dans le *PLS* 2, Paris 1960, c. 332- 334 (*CPL* 389) et c. 335-341 (*CPL* 392) Voir aussi n. 14.

13. SANT'AGOSTINO, *Le Lettere*, 3, ed. L. Carrozzì, *NBA* XXIII, Roma 1974, p. 562-563.

14. J. CHÉNÉ et J. PINTARD, *BA* 24, Paris 1962, p. 46-56 (Lettre d'Evodius) ; p. 229 (Lettre d'Augustin à Valentin = *Ep.* 215 A) ; p. 229-244 (Lettre de Januarianus à Valentin). L'*Indiculum* d'Hippone mentionne le *De gratia et de libero arbitrio* ainsi que le *De correptione et gratia* (A. WILMART, « *Operum S. Augustini elenchus...* » in *Miscellanea Agostiniana*, Studi Agostiniani II, Roma 1931, p. 172-173 : VII, 13-14), mais pas les diverses lettres à Valentin, ni le *De praedestinatione*.

Liberi arbitrii plenissimum effectum habuit homo primo procreatus, Adam dico ;
sed ubi male usus est mundus diuinum, sauciatum est ipsum liberum arbitrium.
Est ergo in homine nunc liberum arbitrium, sed sauciatum...

L'apparat de la première édition Morin¹⁵ mentionne la leçon *affectum* de Sirmond au lieu de *effectum*. Cette dernière leçon est confirmée par le manuscrit de Munich. Dans l'apparat de sa deuxième édition, qui repose donc sur ce Clm 8107, Morin écrit¹⁶ : « Les copistes du manuscrit de Cologne et du manuscrit de Trèves ont omis les mots *male usus est mundus diuinum*, peut-être parce qu'ils ne les comprenaient pas. *Uti* avec l'accusatif est fréquent chez les plus anciens auteurs latins ; pour *diuinum*, comparer Act. 17, 29 ». Morin a-t-il lui-même bien compris le texte d'Evodius ? Je ne le crois pas, et les traducteurs de la *Bibliothèque Augustinienne*, qui s'en prennent au style « rustique » d'Evodius, ne me semblent pas l'avoir davantage aperçu lorsqu'ils traduisent comme ceci¹⁷ :

« Le libre arbitre eut son plein effet chez le premier homme, je veux dire en Adam ; mais le monde ayant abusé du don divin, le libre arbitre a été blessé : il existe donc maintenant dans l'homme un libre arbitre, mais blessé ... »

Pour comprendre le texte tel, à mon sens, qu'Evodius l'a écrit, il faut remplacer *mundus* par *munus* et traduire :

« L'homme, tel qu'il fut d'abord créé, je veux dire Adam, eut le plein exercice de son libre arbitre ; mais lorsqu'il eut mal usé de ce *bienfait* divin, ce libre arbitre même a été blessé. Maintenant donc, le libre arbitre existe dans l'homme, mais il est blessé... »

Pour le reste, Morin a raison sur l'emploi d'*uti* avec l'accusatif ; mais *diuinum* est un adjectif qui se rattache à *munus*, et non un adjectif substantivé. Evodius emploie d'ailleurs la même expression un peu plus loin, mais auparavant deux fois *munus* dans un contexte comparable : d'abord, dans un texte qui n'est peut-être pas parfaitement sain¹⁸ : « Tamen, si quid minus liquet de liberi arbitrii et gratiae *munere* + exitu + ... », puis : « Bene uiuere ergo magnum Dei *munus* est¹⁹... », et, mieux encore : « Legant ergo sancti Dei (= les moines d'Hadrumète) maiorum dicta, sicut iam dixi, qui habent *diuini muneris* pium affectum²⁰... »

15. G. MORIN, *RBén* 13, 1896, p. 483, Apparat, l. 13.

16. G. Morin, *RBén* 18, 1901, p. 254, Apparat, l. 15.

17. *BA* 24, p. 47 et p. 46, n. 1, qui renvoie comme Morin au propre aveu d'Evodius sur son écriture « rustique » (*ap.* AUGUSTIN, *Ep.* 158, 12), une décennie plus tôt.

18. G. Morin, *RBén* 18, 1901, p. 254, l. 26. Sur le caractère discutable du texte, voir *BA* 24, p. 48, n. 1.

19. *Ibid.*, l. 34-35.

20. *Ibid.*, l. 50-51.

Cette dernière phrase appartient au deuxième passage édité également par Sirmond. Est-ce à elle que l'éditeur du XVII^e siècle a emprunté l'*effectum* de son premier passage ou ne l'a-t-il corrigé que de sa propre initiative²¹ ? Je ne sais. En tout cas, Evodius, qui conseille une nouvelle fois aux moines d'Hadrumète de rester fidèles aux déclarations des Conciles et aux écrits des *maiores*, c'est-à-dire entre autres d'Augustin, ne doit pas être mal compris, même si, à elle seule, sa première phrase pourrait sembler rejoindre la pensée de Pélage selon lequel la première « grâce » de Dieu à l'homme est celle de sa création avec toutes ses capacités. Est-ce la raison pour laquelle Evodius préfère employer ici le mot *munus* ? Dans sa lettre à Innocent, cosignée par Evodius, comme on le verra plus loin, Augustin prend soin de préciser ce point en faisant valoir que le bienfait de la création n'est jamais désigné dans l'Écriture par le mot de *gratia*²². Je ne m'arrête pas davantage à ce point qui ne doit donc pas faire d'Évodus un pélagien, bien au contraire²³, ni à la manière, très « augustiniennne », dont il demande de prier pour comprendre, ou encore, selon le conseil de Moïse (*Deut* 32, 7), « d'interroger son père ou ses aînés²⁴ ». Je dirai simplement que ce conseil fut pris à la lettre par ceux que n'avait pas convaincus sa réponse apaisante. Valentin dira qu'on lui extorqua alors l'autorisation d'aller consulter Augustin lui-même²⁵.

J'en viens à mon deuxième point. Lorsqu'en 1990 j'ai proposé de remonter d'une dizaine d'années la composition par Pélage de son *De natura*, j'ai, plutôt que de sembler lancer à l'aventure une hypothèse, soumis mon étude à Aimé Solignac²⁶. Tout en approuvant mes conclusions, il m'a tout d'abord suggéré que l'altercation, au sujet du livre X des *Confessions*, évoquée en 428 seulement par Augustin, et survenue à Rome entre Pélage et un évêque connu d'Augustin, avait opposé, non pas Pélage et Paulin de Nole comme on l'a souvent dit depuis P. Courcelle, mais bien plutôt Pélage et Evodius²⁷, qui, avec Theasius, était en voyage à Rome de l'été de 404 au printemps de 405. Aimé Solignac n'a pas

21. Selon Morin (*ibid.*, p. 255, Apparat, l. 51), les manuscrits de Cologne et de Trèves ont ici *effectum*.

22. AUGUSTIN ET AL., *Ep.* 177, 8 (CSEL 44, p. 677, l. 19-p. 678, l. 2) : «...illam uero gratiam qua creati sumus homines, etiamsi ita appellandam non immerito intellegimus, mirum est tamen si ita appellatam in ullis legitimis propheticis, euangelicis, apostolicis litteris legimus...»

23. On ne demandera pas à Evodius de s'étendre ici pour ces moines sur la grâce d'Adam qu'Augustin lui-même n'éclairera qu'un peu plus tard.

24. G. MORIN, *RBén* 18, 1901, p. 256, l. 65-67.

25. *Ap.* AUGUSTIN, *Ep.* 216, 3 (CSEL 57, p. 398, l. 17-21).

26. Y.-M. DUVAL, « La date du *De natura* de Pélage. Les premières étapes de la controverse sur la nature de la grâce », *REAug* 36, 1990, p. 257-283.

27. *Ibid.*, p. 283, n. 178.

tardé à reprendre lui-même la question, en montrant aussi que le *De natura* de Pélage est une réplique aux *Confessions*²⁸.

J'ai, pour ma part, apporté à plusieurs reprises quelques « appuis » à cette « hypothèse Evodius ». Je les regroupe rapidement²⁹, et je les complète quelque peu en suivant ici l'ordre chronologique des événements.

On sait que dans la réfutation du *De natura*, dédiée aux deux disciples de Pélage qui lui ont remis ce traité en Afrique, Augustin s'abstient de citer le nom de Pélage. Comme il l'explique à plusieurs reprises³⁰, il espérait encore à ce moment ramener Pélage à une saine doctrine et se gardait donc de le dénoncer lui-même nommément. Nous sommes alors au début de 415. Or, que répond peu après Augustin à Evodius qui l'interroge sur ses travaux récents ? Qu'il a, entre autres, écrit un *grandis quidam liber aduersus Pelagii haeresim* à la demande de quelques frères (à savoir Jacques et Timase) auxquels il avait inculqué « une opinion très pernicieuse contre la grâce du Christ³¹ ». Qu'est-ce à dire sinon qu'Evodius est à même de comprendre ce dont il s'agit, à un moment où aucune condamnation, aucune dénonciation même, ne menace encore officiellement Pélage en Afrique. Mais Evodius, s'il est l'informateur qui, dix ans auparavant, a mis au courant Augustin des discussions de Rome et de l'incident concernant les *Confessions*, n'avait pas alors besoin de précisions supplémentaires, ni sur la personne de Pélage, ni sur son enseignement.

Un an plus tard environ, lorsque, sous le coup de l'acquiescement de Pélage à Diospolis, les deux évêchés de Proconsulaire et de Numidie tiennent concile à Carthage et à Mileu et en envoient les décisions à l'évêque de Rome Innocent, Augustin leur adjoint une lettre qui est censée émaner de cinq évêques : Aurelius, Alypius, Augustin, *Evodius* et Possidius³². La signature d'Evodius doit-elle compenser son absence au concile de Carthage ou ne s'explique-t-elle pas beaucoup plus vraisemblablement, comme celles d'Alypius et de Possidius, par le fait que tous trois sont connus à Rome, et qu'Evodius peut, entre autres,

28. A. SOLIGNAC, « Autour du *De natura* de Pélage », dans M. SOETARD (éd.), *Valeurs dans le Stoïcisme*, Mélanges en l'honneur de M. Spanneut, Lille 1993, p. 181-192.

29. En *REAug* 36, 1990, (v. *supra*), p. 283, n. 178 et dans ma *Lecture* à la XIII^e Conférence d'Oxford (1999) : « Pélage en son temps : données chronologiques nouvelles pour une présentation nouvelle », dans M. F. WILES and E. J. YARNOLD (ed.), *Studia Patristica* 38, Leuven 2001, p. 95-118 et particulièrement p. 98, n. 16.

30. À commencer par sa *Lettre* 19*, 3 à Jérôme de 416 (éd. J. Divjak, *BA* 46 B, p. 288-290 et p. 511-512).

31. AUGUSTIN, *Ep.* 169, 13 (*CSEL* 44, p. 621, l. 20-23).

32. *Ap.* AUGUSTIN, *Ep.* 177 (*CSEL* 44, p. 669).

témoigner des activités et démêlés de Pélage à Rome dans la décennie précédente³³ ?

Innocent répondra à nos cinq évêques³⁴. Mais on sait que l'affaire rebondira avec l'accession de Zosime au siège de Pierre, et l'appui du prêtre Sixte... La condamnation de Pélage ne fut définitive qu'avec la *Tractoria* de Zosime : Augustin, cependant, ne fut sûr de l'orthodoxie de Sixte qu'après les diverses protestations que celui-ci envoya alors en Afrique. De retour de Cherchell, Augustin, je l'ai dit, lui en donna acte ; mais il crut bon de lui faire parvenir un long exposé en forme, cette *Lettre* 194 qui sera à l'origine des troubles d'Hadrumète. Il est vraisemblable que l'évêque d'Uzali continuait à suivre le débat. Fût-ce au second plan. En 415 déjà, Augustin lui avait suggéré d'envoyer à Hippone un copiste transcrire les ouvrages en cours, dont ceux qui concernaient Pélage³⁵. Il n'est donc pas étonnant que cette longue deuxième lettre d'Augustin à Sixte ait pu se trouver de la même façon chez Evodius quelque temps plus tard. Celui-ci a dû continuer à suivre de près l'activité de son maître et plus particulièrement les discussions auxquelles il avait été mêlé, ne serait-ce qu'en seconde ligne. À en juger au contraire par la lettre à Augustin de l'abbé Valentin – dont on ignore s'il était autre chose que moine –, le texte en était resté inconnu de lui-même à Hadrumète.

Des hommes comme Aurelius, Alypius, Possidius, ont participé aux « combats » d'Augustin contre le schisme ou l'hérésie. Nous n'en avons souvent pour preuve que leur signature. Avec Evodius, nous avons davantage, et un peu plus qu'un simple écho d'Augustin. Il tient une certaine place, et intervient même, aussi bien contre les Donatistes que contre les Manichéens, et s'il a rapporté à Augustin l'incident qui l'avait opposé à Pélage, c'est vraisemblablement parce qu'il avait été capable de se faire, devant Pélage, le représentant d'Augustin et de ses *Confessions*, où il ne tenait pourtant qu'une place minime³⁶. Mais la pensée d'Augustin, discutée à Rome dès les années 405-410, et bientôt en Provence et en Cilicie, n'a pas « régné » en Afrique même aussi universellement (ou aussi vite) qu'on le croirait. Plus de quinze ans après les discussions ouvertes à Carthage par l'afflux de réfugiés romains et la condamnation de Caelestius en l'absence d'Augustin, un moine, semble-t-il, de

33. Cette lettre à Innocent fait d'ailleurs allusion à la présence de Pélage à Rome autrefois (§2). De même, les § 8-9 évoquent les discussions entretenues par Pélage autrefois... en un endroit qui ne peut être, d'après la lettre, que la ville même de Rome.

34. Ap. AUGUSTIN, *Ep.* 183 (CSEL 44, p. 724-730).

35. AUGUSTIN, *Ep.* 169, 1. On se rappellera aussi que les questions d'Evodius qui suscitent la réponse d'Augustin dans son *Ep.* 162 proviennent de la lecture par Evodius de la *Lettre* 92 d'Augustin à Italica et de la *Lettre* 137 à Volusien, comme Evodius le dit lui-même au début de la *Lettre* 161.

36. AUGUSTIN, *Confessions*, 9, 8, 17 (BA 14, p. 102).

Carthage, ou éduqué à Carthage, Vitalis, continue à attribuer à la liberté humaine l'*initium fidei*³⁷. Augustin croira devoir lui consacrer une longue lettre pour l'éclairer. Nous ne connaissons ni le résultat, ni la manière dont ce Vitalis avait pu manifester sa résistance au point qu'elle soit connue à Hippone. Et il faudrait aussi penser à Arnobe le Jeune, lui qui transportera la contestation sur la terre italienne, sans que l'on sache cependant comment il put rencontrer ou non l'opposition de Julien d'Éclane. On se souviendra en revanche que les deux derniers ouvrages d'Augustin mentionnés dans l'*Indiculum* sont, d'une part, le *De gratia et correptione*, destiné encore aux moines d'Hadrumète, et, d'autre part, le *Contra secundum Iuliani responsionem imperfectum opus*³⁸.

Yves-Marie DUVAL

PARIS, Université de Paris X-Nanterre

RÉSUMÉ : Correction d'un mot dans la réponse d'Evodius à la consultation des moines d'Hadrumète sur la *Lettre* 194 d'Augustin au prêtre Sixte et rappel de la participation d'Evodius à la discussion avec Pélage depuis 405.

ABSTRACT : Correction of one word in Evodius' answer to the consultation of the monks of Hadrumet on Augustine's *Letter* 194 to the Priest Sixtus ; and review of Evodius' participation at the discussion with Pelagius since 405.

37. Augustin lui envoie la *Lettre* 217, que Goldbacher (*CSEL* 58, p. 57-58), après les Mauristes (*PL* 33, c. 46 et 978, n. a), date de 427, en la rattachant au *De gratia et libero arbitrio*. Plutôt que d'un évêque, A. Mandouze (art. *Vitalis* 8 de la *PAC*, n. 1, p. 1222-1223) fait de Vitalis un moine – ce qui est vraisemblable (il n'y a aucun Vitalis catholique parmi les évêques de la Conférence de Carthage de 411) ; mais il semble difficile d'admettre une datation proche de 416, même si elle est suivie par Divjak. Cette lettre est absente de l'*Indiculum*, tandis que les deux lettres à Sixte, de 418-419, figurent (VII, 11, p. 172), avec la lettre contemporaine à Mercator, dans la section contre les Pélagiens.

38. *Indiculum*, VII, 14-15 (p. 173).